



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N°16 – REUNION DU 20 NOVEMBRE 2025

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membres présents :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine MM. GILBERT Francis, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David
Membres cooptés :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine, M. RULLIER David
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	MM. BAUDOUIN Gilles

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- ✚ M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- ✚ M. GILBERT Francis – ES AFP
- ✚ M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
- ✚ M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- ✚ Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- ✚ M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise Niort
- ✚ M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray

Le procès-verbal n°15 du 13 novembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°16 / Réunion du 20 novembre 2025

WEEK-END DU 15-16 NOVEMBRE 2025

Match n° 55085119 FC Chiché (2) / FC Pays Argentonnois (3) au 1^{er} tour de la Coupe des Réserves

Arbitre : M. BOUILLON Jean-Baptiste

Dossier transmis par la commission Litiges et Contentieux dans son PV n°6 du 20 Novembre 2025.

La commission Sportive prend note et enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux à savoir :

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Chiché FC (2) – Pays Argentonnois FC (3) = 2-3 et Pays Argentonnois FC (3) qualifié pour la suite de la compétition en Coupe des Réserves.

FORFAIT

Amende de 32€ :

- ⚽ Match n°55085134 AFP (3) / Paizay le Tort (2) en Coupe des Réserves
 - **Paizay le Tort (2) forfait.**
- ⚽ Match n°55085136 Pays Néo Créchois (3) / Exireuil (2) en Coupe des Réserves.
 - **Exireuil (2) forfait.**
- ⚽ Match n°55085125 Chiché (3) / Louzy (2) en Coupe des Réserves.
 - **Chiché (3) forfait.**
- ⚽ Match n°55084640 Haut Val de Sèvre (1) / USDS (1) en Coupe des Deux-Sèvres.
 - **Haut Val de Sèvre (1) forfait.**
- ⚽ Match n°55085127 St Cerbouillé (3) / Pays Thénezéen (3) en Coupe des Réserves.
 - **Pays Thénezéen (3) forfait.**
- ⚽ Match n°55084785 Niort St Florent (3) / Sud Gâtine (2) en Coupe Saboureau.
 - **Niort St Florent forfait.**
- ⚽ Match n°53895497 TYS FC (1) / Le Tallud (2) en Séniors Futsal Brassage, Poule A.
 - **Le Tallud 1^{er} forfait.**

Amende de 21€ :

- ⚽ Match n°54511642 Champdeniers pamlie (2) / Niort Souché (1) en u13 D4, Poule C.
 - **Niort Souché 1^{er} forfait.**
- ⚽ Match n°55113322 GFC Centre Creuse (1) / Montmorillon (2) en u16-u18 F à 11, Poule B.
 - **Montmorillon 1^{er} forfait.**
- ⚽ Match n°54207061 GJ EVSABB (1) / St Cerbouillé (1) en u15 D2, Poule A.
 - **GJ EVSABB 1^{er} forfait.**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°16 / Réunion du 20 novembre 2025

FEUILLE DE MATCH EN RETARD OU FMI NON UTILISEE

Amende de 28 € au club surligné en gras :

- ⚽ Match n°55115275 Ent. **Pays Néo Créchois- Cherveux-AFP (1)** / Ozon (1) en u14-u17 F à 8, Poule D.
- ⚽ Match n°54511147 **Niort Souché (2)** / Niort St Florent (3) en u13 D2, Poule C.
- ⚽ Match n°54207061 **GJ EVSABB (1)** / St Cerbouillé (1) en u15 D2, Poule A.

DEMANDE DE MODIFICATION TARDIVE

Amende de 28 € au club surligné en gras :

- ⚽ Match n°54190988 **FC3C (2)** / Ent. Val de Boutonne-FC Boutonnais en u17 D1, Poule A.

Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET